



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE COORDINATION EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA
SANTÉ POUR LES TRAVAUX DE
DECONSTRUCTION ET DEPOLLUTION DE LA
CITÉ INDUSTRIELLE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ
IPCS.**

**DÉCISION N° AU-19-300
EN DATE DU 09 AOUT 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9ème Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société ICPS jugée économiquement la plus avantageuse et conforme au cahier des charges ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ICPS domiciliée 11 rue Stanislas, 75006 PARIS, représentée par Monsieur JATON Pascal, gérant, le marché de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour les travaux de déconstruction et dépollution de la Cité Industrielle.

Le montant du marché dans sa solution de base s'élève à 9 850 € HT (11 820 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190809-lmc1H6556H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/08/2019
Date de Publication : 09/08/2019